



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES  
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 15 Avril 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 24 membres, absents excusés ayant donné procuration : 2 membres, absents excusés : 1 membres, absent : 0 membre

POINT N° 8

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Mme la Maire expose :

*Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.*

*Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 Février 2026.

Délibération adoptée à 13 VOIX POUR et 13 ABSTENTIONS (Antonella PERRIN UHLEN, Lucie FROELICHER, Luigi PENIN, Anne TAVEIRNE, Xavier MARCHAL, David DUCROCQ, Marc ENSMINGER, Hélène SCHAETZEL, Ewan PRADINES, Damien GANGLOFF, Marilène VELCIN, Han GROOTEN-FELD et Jean-Christian NEFF)

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSEL

La Maire

Noëllie HESTIN

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20260415-8\_2026-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

